



Pêche à la ligne sur Tshitassinu

En raison de la situation de la COVID-19, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tient à rappeler que rester à la maison, se laver les mains, limiter les contacts physiques, éviter tout rassemblement, toute visite ou tout déplacement non essentiel, conserver une distance de 2 mètres entre les personnes, demeurent les mesures primordiales pour se protéger et protéger les autres.

Néanmoins, pour les personnes qui souhaitent tout de même pratiquer la pêche à la ligne sur Tshitassinu, des modalités et précautions particulières doivent être respectées.

Exceptionnellement, en raison des circonstances entourant la COVID-19, il n'y aura pas d'émission de certificat d'identification pour les pêcheurs. Le Code de pratique sur les prélèvements fauniques (chapitre 6) continue de s'appliquer pour cette activité.

Voici les principales modalités et précautions à respecter :

- Lors de la pratique de l'activité, il est primordial de respecter les directives et consignes de santé publique et celles recommandées par les autres instances, dont les règles d'hygiène et de distanciation physique.
- Veuillez respecter les avis locaux et régionaux sur les déplacements.
- Maintenez en tout temps une distance de 2 mètres entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse.
- Ne partagez votre véhicule qu'avec les personnes qui résident avec vous.
- Aucune invitation à des membres d'autres Premières Nations ne peut être faite considérant l'interdiction de voyage non essentiel vers une autre région.
- Évitez de partager du matériel et de l'équipement.
- Limitez les déplacements au strict minimum et prévoyez suffisamment de matériel (nourriture, appâts, savon pour les mains, gel désinfectant, etc.) afin d'éviter les arrêts dans les commerces lors du transport vers le lieu de pratique.
- Si vous ne pouvez respecter toutes les conditions énumérées précédemment, veuillez reporter ou annuler la pratique de votre activité.

... 2

Si vous désirez signaler toute situation problématique, suspecte ou dangereuse concernant la pratique de vos activités traditionnelles, communiquez avec les agents territoriaux au **418 637-6562**. La ligne est ouverte du lundi au vendredi pendant les heures habituelles d'ouverture de nos bureaux. N'hésitez surtout pas à laisser un message avec les coordonnées pour vous joindre.

Selon l'évolution de la situation, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se réserve le droit de revoir les décisions relatives à la pratique des activités traditionnelles afin de respecter les directives gouvernementales en lien avec la COVID-19. Le cas échéant, l'information pertinente sera communiquée rapidement aux Pekuakamiulnuatsh.

Un avis sera émis ultérieurement concernant la pêche au filet printanière sur le Pekuakami (lac Saint-Jean).

Tipelitamuna kie katshishpeuatekanitsh nanituhussi
Droits et protection du territoire

22 shiship-pishim^u (avril) 2020